

Son adresse est:

Kirambo, le 20/4/60.

"Ibambasi, ATHANASE"
Maitre Diplômé
de et à, Runaba (Nderwa).

A Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a ici un mututsi (Monsieur) ATHANASE Ibambasi qui avait accepté de payer à ce: NZEYUMWAMI qui a repéré ses 11 vaches/et les a gardé pendant 60 jours et 60 nuits. Maintenant il refuse de le rémunérer prétendant que c'est aux frais du Gouvernement.

Mon avis serait de consulter les Missionnaires qui l'obligeraient à payer parce qu'il donne un exemple de tricherie.

Qu'en pensez-vous?

Le Chef Habyalimana, Jean.

Ruhengeri



3733

Pour traduction conforme à l'original,
Ruhengeri, le 22 avril 1960.-
Le Commis-Adjoint,
BAZIGIRA, A.

1312/A114

suite à votre lettre du 20.4.60.
 J'ai l'honneur de vous faire savoir que
 le gardien des vaches peut accuser le
 Monsieur Ibambasi Athanase devant le
 Tribunal de Chéfiré.

Je me rappelle toutefois que le Résident
 désire que le Tribunal soit assisté d'un assesseur
 Mututsi dans les affaires opposant un huteu à un mututsi.

Traduction

AT
Ruhengeri